



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES

Vingt-quatrième session

Brisbane, Australie, 22 – 26 octobre 2018

QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES

A. Questions découlant de la quarantième session de la Commission du Codex Alimentarius

Normes et textes apparentés adoptés¹

1. À sa quarantième session, la Commission du Codex Alimentarius a:
 - adopté les Principes et directives concernant le suivi des systèmes nationaux de contrôle des aliments, à l'étape 8; et
 - pris note de la préoccupation exprimée par quelques délégations quant à l'insertion de l'Annexe B «Exemples illustratifs d'indicateurs associés à des réalisations données» dans les «Principes et directives concernant le suivi des systèmes nationaux de contrôle des aliments», et est convenue de débattre de l'élaboration de directives sur l'utilisation des exemples dans les textes du Codex lors d'une future réunion du Comité sur les principes généraux.

Propositions de nouveaux travaux

2. La Commission a:
 - a) approuvé les trois propositions suivantes de nouveaux travaux transmises par le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires, à sa vingt-troisième session:
 - *Orientations relatives à l'utilisation de l'équivalence des systèmes;*
 - *Orientations sur l'utilisation dématérialisée de certificats électroniques, sans papier (révision des Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques (CAC/GL 38-2001));*
 - *Orientations relatives aux approches réglementaires par rapport aux dispositifs d'assurance par des tiers en matière de sécurité sanitaire des aliments et des pratiques loyales dans le commerce alimentaire*
 - b) approuvé la demande formulée par le Comité exécutif à sa soixante-treizième session, qui souhaitait que ledit Comité lui communique des rapports sur les résultats des groupes de travail physiques régionaux créés à titre pilote entre les sessions comme il est indiqué aux paragraphes 5 et 6 ci-dessous.
3. Le Comité est invité à examiner ces questions sous les points 4, 5, 6 et 9 de l'ordre du jour respectivement.

B. Questions découlant de la quarante et unième session de la Commission du Codex Alimentarius²

4. À sa quarante et unième session, la Commission du Codex Alimentarius a remercié les anciens présidents suivants pour leur dévouement dans le travail du Codex depuis de nombreuses années: Monsieur Junshi Chen (Comité du Codex sur les additifs alimentaires), Madame Pia Noble (Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime), Monsieur Gregory Read (Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires) et Monsieur Michel Thibier (Comité du Codex sur les principes généraux).

¹ REP 17/CAC par. 64–67 et par. 97

² REP 18/CAC par. 152

5. Le Comité est invité à prendre note des informations ci-dessus.

Questions découlant d'autres organes subsidiaires du Codex

C. Soixante-treizième session du Comité Exécutif de la Commission du Codex Alimentarius³

6. En examinant la proposition de nouveau travail par le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires, le Comité exécutif, à sa soixante-treizième session, a noté que ledit Comité convoquerait des groupes de travail physiques régionaux pendant la période intersession, selon une approche pilote, afin de faciliter une participation plus large des pays tout en tenant compte de leurs difficultés.
7. Le Comité exécutif, à sa soixante-treizième session, a demandé au Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires de faire rapport au Comité exécutif sur les résultats obtenus dans le cadre de cette approche pilote.
8. Le Comité est invité à prendre note de la discussion ci-dessus tenue au cours de la soixante-treizième session du Comité exécutif, et à examiner la demande sous le point 9 de l'ordre du jour.

³ REP 17/EXEC par. 65-66